

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0 Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

dénomination chimique: acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle

Numéro CAS: 124-17-4

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475110-51-0002

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: solvant(s)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Belgium Coordination Center Comm.
V.
Drève Richelle 161 E Bte 43
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +31 26 371 71 71

adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum + 32 70 245 245

Numéro d'urgence international: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter une protection pour les yeux.

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS GEN BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle

Numéro CAS: 124-17-4 Numéro-CE: 204-685-9 Eye Irrit. 2 H319

Ingrédients soumis à réglementation

acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle

Teneur (W/W): >= 98,5 % - <= 98,5 %

Numéro CAS: 124-17-4 Numéro-CE: 204-685-9 Eye Irrit. 2 H319

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS GEN BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Dangers: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Indications complémentaires:

Définir les mesures d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Le produit est combustible. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Lutter contre l'incendie à une distance maximale.

Arrêter les mesures d'extinction de l'incendie à l'environnement. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

La libération du produit peut causer incendie ou explosion. Arrêter ou empêcher la fuite. Réduire ou arrêter la libération de la substance/du produit dans des conditions sûres.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Utiliser des outils traités antistatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être éliminés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Empêcher l'entrée d'air/ d'oxygène (formation de peroxyde).

Protection contre l'incendie et l'explosion:

La substance et (ou) le produit est ininflammable. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Les appareils électriques doivent répondre aux classes de température spécifiées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

PNEC

eau douce: 0,108 mg/l

eau de mer: 0,0108 mg/l

libération sporadique: 0,6 mg/l

station d'épuration: 100 mg/l

sédiment (eau douce): 0,8 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,08 mg/kg

sol: 0,29 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 70 mg/kg

DNEL

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 7,9 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Créer une aspiration locale pour maintenir la limite d'exposition admissible recommandée. Créer une aspiration locale pour contrôler les vapeurs.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Toutes les mesures appropriées doivent être prises pour éviter le rejet de ce produit dans l'environnement et pour limiter sa dispersion en cas de rejet accidentel. Des mesures de gestion de risques adaptées doivent être mises en place.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide
Etat physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: fruité(e)

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: -32 °C

Données bibliographiques.

Point d'ébullition: 246 °C

(1.013 hPa)

Inflammabilité: difficilement inflammable

(dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: 116 °C Température d'auto-inflammation: 197 °C

(ASTM D93, coupelle fermée) (Directive 84/449/CEE, A.15)

Décomposition thermique: Pas de données disponibles.

Valeur du pH:

Pas de données disponibles.

Viscosité, cinématique: 3,5 mm2/s

(20 °C)

Thixotropie: non thixotrope

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Solubilité dans l'eau: Données bibliographiques.

65 g/l

(20°C)

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 1,7 (Ligne directrice 117 de

(23 °C; Valeur du pH: 6,4) I'OCDE)

Pression de vapeur: env. 0,005 hPa (mesuré(e))

(20 °C)

Densité relative: 0,9765

(20 °C)

Densité: 0,9765 g/cm3 (DIN 51757)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air): 7,04 (calculé(e))

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

sensibilité aux chocs:

Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au

choc.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation: Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

spontanément inflammable.

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Miscibilité avec l'eau:

(20 °C)

partiellement miscible

pKA:

La substance ne se dissocie pas., Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

Adsorption/eau - sol: Log KOC: 1,0 (calculé(e))

Tension superficielle: 57,8 mN/m (OECD-Guideline 115, OECD

(20,1 °C; 1 g/l) harmonized ring method)

Masse molaire: 204,27 g/mol

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Corrosion des Non corrosif pour le métal.

métaux:

Formation de gaz Remarques: En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Pas de précautions spécifiques à observer si ce n'est une bonne gestion des substances chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 11.920 mg/kg (similaire à la Ligne directrice OCDE 401)

CL50 rat (par inhalation): > 3 mg/l 2 h (IHT)

Aucune mortalité n'a été constatée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. La vapeur a été testée.

DL50 lapin (par voie cutanée): 5.400 - 5.700 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Irritation en cas de contact avec les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (similaire à la ligne directrice OCDE 404)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Lésion oculaire grave/irritation

Etude in vitro: Irritant. (OECD Guideline 492B)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: non sensibilisant (Directive 92/69/CEE, B.6)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur bactéries ou sur cultures de cellules de mammifères. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Pas de données disponibles.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS GEN BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Le contact prolongé ou répété peut causer une légère irritation cutanée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 50 - 70 mg/l, Brachydanio rerio (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 120 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 1.570 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (ISO 8692, statique) Concentration nominale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (30 min) > 1.000 mg/l, boue activée, industrielle (DIN EN ISO 8192, aérobie)

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

CE10 (7 j) 10,84 mg/l, Ceriodaphnia dubia (Test chronique sur les daphnées, semi-statique) Concentration nominale.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles.

Organismes vivant dans le sol:

Pas de données disponibles.

plantes terrestres:

Pas de données disponibles.

autres non-mammifères terrestres:

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

100 % formation de CO2 par rapport à la valeur théorique (20 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) (aérobie, boue activée)

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Pas de données disponibles.

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

page: 13/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse): Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS GEN BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Emballage non nettové:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

page: 15/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS GEN BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime

Sea transport

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro UN number or ID Pas applicable

d'identification: number:

Nom d'expédition des UN proper shipping Pas applicable Not applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour Pas applicable le transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu prendre par l'utilisateur

Not classified as a dangerous good under

Not applicable

name:

Not applicable

Transport hazard

class(es): Packing group: Not applicable

Environmental Not applicable

hazards:

Special precautions None known

for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification: number:

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour Pas applicable

le transport: Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour Pas applicable l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur

transport regulations

UN number or ID Not applicable

UN proper shipping Not applicable

name:

Transport hazard Not applicable

class(es):

Packing group: Not applicable

Environmental hazards:

for user

Not applicable

Special precautions None known

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS GEN BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 55

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date / mise à jour le: 02.12.2024 Version: 10.0
Date / Version précédente: 29.01.2024 Version précédente: 9.0

Produit: ACETATE DE BUTYLDIGLYCOL

(ID Nr. 30034754/SDS GEN BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Aquatic Acute 3 Eye Irrit. 2A

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Eye Irrit. Irritation des yeux

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

<u>Abréviations</u>

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.